## STATEMENT DISCOURS

MINISTER FOR EXTERNAL RELATIONS.

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

## VERIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

SOUS EMBARGO JUSQU'A 10h30



85/21

Allocution de l'honorable
Monique Vézina, ministre
des Relations extérieures,
à l'occasion de l'ouverture
de la rencontre préparatoire
à la Réunion d'experts
sur les droits de l'homme,
dans le cadre de la
Conférence sur la sécurité
et la coopération en Europe

OTTAWA

Le 23 avril 1985

Monsieur le Président, honorables délégués,

Permettez-moi au nom du gouvernement et du peuple canadiens, de vous souhaiter la bienvenue au Canada. C'est un honneur que les distingués représentants venus d'Europe et d'amérique du Nord se soient réunis à Ottawa pour discuter des questions concernant le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales dans les États participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est un honneur non seulement parce que la Réunion des experts des droits de l'homme est la première réunion de la CSCE qui se tienne à l'extérieur de l'Europe, mais aussi parce que c'est la première réunion du genre qui soit exclusivement consacrée à l'examen de la protection des droits de la personne.

Depuis longtemps le gouvernement canadien est d'avis que les efforts de la CSCE afin d'améliorer la coopération et la confiance dans le domaine de la sécurité, devraient être équilibrés par des efforts comparables et par une volonté sérieuse d'arriver à une mise en pratique plus efficace, des engagements pris à Helsinki et à Madrid quant au respect des droits de la personne et à la coopération dans les questions humanitaires. La réunion d'Ottawa marque donc un progrès significatif dans le processus de la CSCE proprement dit, un processus auquel nous, Canadiennes et Canadiens, attachons une grande importance.

Notre intérêt dans cette réunion provient aussi de la grande priorité que nous attachons aux droits de la personne au Canada et à la place importance que nous croyons devoir accorder aux droits de la personne dans notre politique étrangère en général.

Il suffit au Canada d'être à l'écoute des médias pendant quelques jours pour constater à quel point les Canadiennes et les Canadiens sont conscients de leurs droits, et à quel point ils les défendent activement. Ceci reflète sans doute l'originalité et la complexité de la société canadienne: une société composée de peuples autochtones, de deux principaux groupes linguistiques, d'une

population dont les ancêtres sont venus de tous les coins de la planète et donc d'une grande diversité de coutumes et de croyances. La diversité n'est pas l'apanage du Canada, mais fort de notre expérience nous croyons qu'elle peut donner des forces particulières à toute société ou nation, et que les gouvernements peuvent faire beaucoup pour la préserver, parfois même en s'abstenant d'intervenir.

Par ailleurs, le Canada est extrêmement conscient de l'importance qu'il y a à respecter les droits de tous ses citoyens. Dès le départ, nous avons cherché à réaliser notre unité en nous appuyant sur des idéaux de liberté, de tolérance et d'ouverture d'esprit, des valeurs aussi vitales pour nous que pour les peuples du monde entier.

Mercredi dernier, nous avons vécu un moment historique pour notre pays avec l'entrée en vigueur de l'article XV de notre Charte des droits et des libertés. Cet article prévoit que la loi s'applique également à tous et interdit toute forme de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences physiques ou mentales.

À titre de ministre responsable, au sein du portefeuille des Affaires extérieures, du volet des droits de la personne dans la politique étrangère du Canada, je sais le grand intérêt que les Canadiennes et les Canadiens portent à la promotion des droits de la personne dans tous les pays. Le gouvernement du Premier ministre Mulroney reconnaît la place importante qu'occupent ces droits dans les relations du Canada avec les autres pays, qu'il s'agisse de nos relations bilatérales ou du travail que nous effectuons avec vous aux Nations Unies, à la CSCE et dans d'autres forums multilaréraux. Comme l'indiquent clairement l'Acte final de la CSCE et le document de clôture de Madrid, les droits de la personne sont un facteur essentiel dans l'édification des bonnes relations que nous désirons tous.

Je ne veux pas suggérer ici que les Canadiens sont les seuls à vouloir promouvoir et protéger leurs droits et ceux des autres. Les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations existent dans tous les pays, à des degrés divers et sous une forme ou sous une autre. Je veux plutôt souligner que le Canada s'est voulu l'hôte de cette réunion précisément en raison de l'engagement durable et profond de ses citoyens pour la cause de l'amélioration des droits de la personne, et en raison de l'influence que le respect de ces droits exerce inévitablement sur la recherche d'une meilleure coopération entre les états participants à la CSCE.

Pendant votre séjour chez nous, au cours des huit prochaines semaines, je vous invite à parler aux Canadiens et à être à l'écoute des médias. Ce faisant vous percevrez, je n'en doute pas, que l'intérêt pour les droits de la personne est présent partout au Canada.

Ici, de nombreuses personnes ont suivi de près les préparatifs en vue de la Réunion d'experts. Au cours de consultations, elles ont fait part de leurs préoccupations au gouvernement par des lettres et des mémoires soigneusement rédigés, et ont exprimé l'espoir que la réunion débouche sur des résultats concrets. Nul doute que bon nombre d'hommes et de femmes vivant dans chacun des États représentés dans cette salle suivront aussi avec attention le déroulement de votre réunion au cours des semaines à venir, tout en espérant que vos délibérations conduisent à un meilleur respect des droits de la personne. De toute évidence, les six semaines réservées à votre réunion principale sont loin d'être suffisantes pour que le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales soit aussi complet qu'il devrait l'être un Néanmoins, il vous appartient d'établir la procédure qui sera suivie durant la réunion principale, qui débutera le 7 mai, et d'organiser les débats de la façon qui réponde le mieux aux attentes que cette réunion suscite dans tous nos pays.

Vous êtes tous conscients de la responsabilité cruciale qui vous incombe. Vous savez aussi qu'il ne sera pas facile de vous en acquitter dans le temps qui vous est alloué, votre mandat énoncé dans le document de clôture de Madrid étant couché en termes brefs et généraux. En outre, et cela n'a rien d'étonnant, chacune des délégations aura des vues différentes sur la façon dont les questions de procédure et de fond doivent être abordées. Mais quelque soit la complexité des questions dont vous devrez débattre, je suis persuadée que, déterminés à remplir la promesse implicite du processus de la CSCE et convaincus que nos intérêts mutuels sont mieux servis par la recherche de compromis raisonnables, vous réussirez à orienter positivement la réunion principale.

Pour terminer, permettez-moi de vous dire encore à quel point le gouvernement du Canada est honoré et heureux de vous accueillir à Ottawa. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter vos travaux et rendre votre séjour agréable. Nous espérons que les efforts de la réunion préparatoire seront couronnés de succès et que la réunion d'Ottawa dans son ensemble répondra aux attentes de nos concitoyens.

Mesdames, messieurs les délégués, je terminerai en citant Alphonse Desjardins le père de notre mouvement coopératif qui disait: "La tâche est grande, les efforts d'un seul ne sauraient suffire." Je vous demande de relever le défi de cette coopération et vous souhaite d'excellents travaux.